



Les Maisons
de Cognac

FRANCE

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RÉUNION DE
FAMILLE DU 3 NOVEMBRE 2025

Respect du droit de la concurrence

Les membres du SMC et participants aux réunions organisées par le SMC doivent s'engager à respecter rigoureusement les règles du droit de la concurrence français et européen.

Tout manquement expose l'entreprise, ses représentants et le SMC à des sanctions pécuniaires très lourdes, ainsi qu'à d'éventuelles sanctions pénales et/ou civiles.

Le SMC est fermement engagé dans le respect de ces règles et surveillera attentivement tout comportement potentiellement non conforme.

Informations confidentielles interdites

Les participants doivent s'abstenir de communiquer toute information confidentielle relative à leur société : prix, conditions commerciales, quantités produites/vendues, marges commerciales, etc.

Respect de l'ordre du jour

Les participants s'engagent à ne pas échanger sur des sujets situés en dehors de l'ordre du jour diffusé préalablement à la réunion.





RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SMC

16H00-17h00

Ordre du Jour

16h00 **Approbation de l'ordre du jour et du relevé de décisions de la précédente réunion**

Validation

16h05 **Perspective d'atterrissage budgétaire 2025 et proposition de budget 2026**

Décision

16h20 **Etiquetage sanitaire au sein de l'Union Européenne**

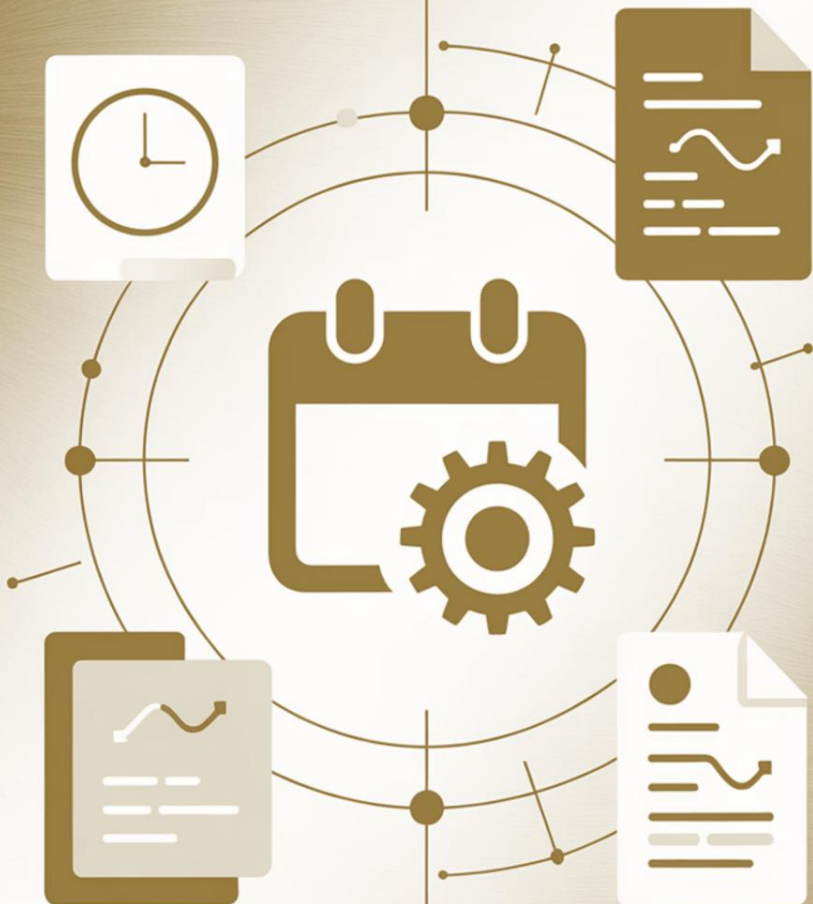
Discussions

16h35 **Millésimes : Point à date sur le recours en excès de pouvoir**

Discussions

16h50 **Questions diverses :**

- **Renouvellement mandat au CNVS**
 - **Calendrier S1 2026**
-



APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA DERNIÈRE RÉUNION

⇒ DECISION ATTENDUE :

- 1) Approuvez-vous l'ordre du jour ?
- 2) Approuvez-vous le relevé de décision du Conseil d'administration du 13 octobre 2025 ?



PERSPECTIVE D'ATERRISSAGE BUDGÉTAIRE 2025 ET PROPOSITION DE BUDGET 2026

ENJEUX : FAIRE UNE PROPOSITION DE BUDGET 2026 À L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DECEMBRE 2025 BASE SUR LA
REVISION DES COTISATIONS

⇒ **Décisions**

	Budget 25 initial	Budget 25 révisé	Atterrissage prévisionnel 25	Budget 2026	Evol. 26/ atter.previ.25	Commentaires
Produits	440193					Inflation à 0,9
Cotisations	428 038	428 038	428 432	380 000	-11%	IPC à 1 an - source INSEE
Convention SBP & SMG	19 977	19 977	19 977	20 157		base de travail révision des cotisations et sans variation d'adhérents
Produits (sous-location)	0		1 250	6 000		2,5 mois de loyer en 25
Produits financiers	0		2 300	2 300		intérêt CSL - base placée 200 000 intérêts variables 2025 1,2 - a noter : placement complémentaire sept 25 : 150K€
Produits exceptionnels (CESER)			1 558			
TOTAL ENCAISSEMENT	448 015	448 015	453 517	408 457	-10%	
Charges						
Loyers	16 600	16 600	17 306	23 340	35%	24 340 - 6000 = 17 340 => stabilité du poste
Déplacements et représentations	6 682	6 682	7 249	8 000	10%	
Frais administratifs	8 782	8 782	11 896	10 120	-15%	
Honoraires PKF//Coriolis	7 926	7 926	7 792	7 862	1%	
RP internes et externes	117 330	92 630	75 191	76 800	2%	
Cotisations	77 408	77 408	78 145	78 844	1%	
Véhicule	5 924	5 980	6 590	5 771		
Salaires charges comprises	207 000	207 000	216 317	218 263		
TOTAL DECAISSEMENT	447 652	423 008	422 485	429 001		
RESULTAT			33 032€	-20 544€		

Focus RP Internes et externes

	Budget 25 initial	Budget 25 révisé	Atterrissage prévisionnel 25	Budget 2026	Evol. 26/ atter.pre vi.25	Commentaires
RP Internes & Externes	117 330	92 630	75 191	76 800	2%	
<i>Documents institutionnel (présentation, cartes de vœux, ...)</i>	3 200	2 000	1 748	1 800	3%	
<i>Actions de coordinations SMC : séminaire, assemblée générales, déjeuner de coordination, frais d'organsiation de CA externalisés, bilan de mandature, journée de coordination</i>	36 000	16 000	14 790	16 000	8%	
<i>SIA</i>	52 630	52 630	47 500	45 000	-5%	Baisse du SIA à 45K€ au lieu de 52 630
<i>SIA frais complémentaires</i>	4 000	2 000	2 880	4 000	39%	
<i>Etudes et relations institutionnelles (Bordeaux Négoce, contributions et études diverses)</i>	21 500	20 000	8 273	10 000	21%	



Etat des réserves – Proposition du bureau

Proposition du bureau du SMC : Aide exceptionnelle Chine du SMC pour les Maisons
exclues : 6 000€ pris sur le résultat 2025

RESULTAT 2025 sans aide exceptionnelle Chine	33 032€
---	---------

RESULTAT 2025 avec aide exceptionnelle Chine	27 031,96 €
---	-------------

réserve totale (RAN) 31/12/24			422 172
réserve prévisionnelle 25			449 204
réserves obligatoires (6 mois)			214 500
réserve prévisionnelle 26			428 660

Décision : Validez vous la proposition du bureau concernant l'aide exceptionnelles Chine?

Validez vous la proposition de budget pour 2026



ÉTIQUETAGE SANITAIRE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

ENJEUX : RECHERCHE D'ÉQUILIBRE ENTRE ANTICIPATION D'UNE ÉVENTUELLE OBLIGATION EUROPÉENNE ET PRÉSERVATION DE L'IMAGE DU COGNAC

⇒ Discussion

État des travaux internationaux sur l'étiquetage des vins et spiritueux

Résolutions en cours à l'OIV

Définissent le type d'informations à fournir aux consommateurs en matière de santé pour les produits viticoles et leurs modalités d'étiquetage.

⇒ Position du secteur : forte réserve sur un paragraphe particulier "autres informations à fournir" jugé trop large

Tendances réglementaires mondiales

Corée du Sud

Projet : remplacer les 3 avertissements sanitaires actuels par 7 messages, incluant

- La mention explicite « **No Safe Level** »
- Un lien direct entre **consommation d'alcool et risque de cancer**
- Un renforcement significatif de la **visibilité des avertissements**



Inde (FSSAI)

Proposition Food Safety and Standards Authority of India

- Ajout obligatoire et explicite « **NE PAS CONSOMMER PENDANT LA GROSSESSE** » (+ mention sur la conduit)
- Avertissement sanitaire : **50 % de la face avant de l'etiquette**



Rappel : Irlande

XX grams XX kJ/ XX kcal	DRINKING ALCOHOL CAUSES LIVER DISEASE
	THERE IS A DIRECT LINK BETWEEN ALCOHOL AND FATAL CANCERS
Visit askaboutalcohol.ie	



Rappel : Thaïlande
Image choc (comme le tabac)
+ message sanitaire



Anticipation réglementaire

Pas encore de réglementation européenne
MAIS pression croissante et convergente.

=> Nécessité de **se préparer maintenant**

Prévenir les conséquences image

Intégration de mentions sanitaires = impact
directement le design des bouteilles

Adapter l'ensemble de l'étiquetage existant

Réduire les implications opérationnelles

- Adapter l'ensemble de l'étiquetage existant
- Revoir les fournitures et supports d'impression

DÉFIS SECTORIELS MAJEURS

Possibles initiatives nationales divergentes

- Formats d'avertissement différents
- Formulations (wording) variables
- Tailles et emplacements spécifiques
- Langues et pictogrammes distincts

Équilibre communication

Accompagner le consommateur en valorisant :

- La consommation responsable et modérée
- Le patrimoine et le savoir-faire
- L'authenticité du terroir

Recommandation stratégique : Développer une approche collective coordonnée avec la viticulture pour préserver la compétitivité et l'attractivité du cognac sur les marchés mondiaux

Objectif : Obtenir la possibilité de l'utilisation du QR Code



MILLÉSIMES : POINT À DATE SUR LE RECOURS EN EXCÈS DE POUVOIR

⇒ Discussions

Conclusions du rapporteur public défavorables

- Irrecevabilité de la requête car pas d'effets notables sur les opérateurs
- Les notes de la DREETS ne sont que des **recommandations**, des précisions car réglementation européenne floue



Analyse de la situation

- Position du rapporteur très subjective et faible base juridique
- Très peu d'éléments factuels pour contrer les conclusions
- Décision du juge rendue le 6 novembre : très probablement défavorable

Quelle Stratégie : faire appel ou non ?

Conscience des risques

Dégradation des relations avec la DGCCRF, déjà constatée par la FFS

Nécessité d'obtenir des éléments plus factuels

- Armagnac : récupérer des PV ayant la note comme base du contrôle
- Cognac : attestation de manque à gagner des opérateurs, non valorisation de millésimes par peur de se voir opposer une demande de traçabilité parfaite

Actions en cours

Armagnac : RDV avec le Préfet Occitanie => ordre à la DREETS de résoudre le sujet par reprise des discussions avec le BNIA

Cognac : RVD BNIC et BNIA avec le Prefet Guyot le 14 novembre

Objectif : Obtenir la même approche



Questions Diverses

- **Représentation du SMC au CNVS – CA et AG : Déléguée Générale du SMC**
- **Proposition de renouvellement**

	SMC & FAMILLE DU NEGOCE		BNIC		
JANVIER	Lundi 19	CA SMC / réunion de famille	Mercredi 21 janvier	CP	
FEVRIER	Lundi 23	CA SMC / réunion de famille	Mercredi 25	CP	9-11 : Wine paris 7-22 :vacances scolaires 21-1 ^{er} :SIA
MARS	Semaine du 9	Coordination Négoces	Mardi 17 & mercredi 18	Commissions	
	Lundi 23	CA SMC / réunion de famille	Mercredi 25	CP	
AVRIL	Mercredi 1 ^{er}	AG SMC			
	Lundi 20	CA SMC / réunion de famille	Mardi 21	CP	4-20 vacances scolaires
			Mercredi 29	Séminaire CP	



	SMC & FAMILLE DU NEGOCE		BNIC		
MAI	Lundi 11	CA SMC / réunion de famille	Mercredi 13	CP	
			Jeudi 28	AP/AG/Section ODG	
JUIN	Semaine du 26	Coordination Négoces	Mardi 2 et mercredi 3	Commissions	
	Lundi 15	CA SMC / réunion de famille	Mardi 16	CP	
	Mercredi 24	Soirée CEO	Jeudi 25	CP CEO	
JUILLET	Lundi 6	CA SMC / réunion de famille	Jeudi 9	CP	

- Créneaux horaires ?
- Séminaire SMC : ? Avant le séminaire BNIC ?
- Bilan de mandature Famille ? Juillet ? Septembre ?
- Elections SMC : début/mi octobre ?



REUNION DE LA FAMILLE DU NEGOCE

17h00- 19h

Ordre du Jour



17h00 Approbation de l'ordre du jour et du relevé de décisions de la précédente réunion

Validation

17h05 Pérennisation du VCCI dans le cahier des charges

Position

17h25 Actualités sur les travaux sur l'adaptation & 1eres discussions sur le rendement

Discussion

17h45 Chine : point à date

Discussion

17h55 Etats-Unis : plan d'action spiritueux et rôle du BNIC

Position

18h05 – Edulcoration – validation de la proposition rédactionnelle de modification du cahier des charges pour intégrer les moûts concentrés rectifiés

Position

18h20 – Certification environnementale

- Réponse à la demande des JA de report de la date buttoir et le cas échéant modalités de celui-ci
- Liste positive de certifications recommandées par le BNIC

Position

18h35 TVA : point à date

Information

18h45 80 ans de l'appellation - propositions

Position

18h55 Calendrier 1^{er} semestre 2026

Décision

Présidence Commission Emploi



APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA DERNIÈRE RÉUNION

⇒ DECISION ATTENDUE :

- 1) Approuvez-vous l'ordre du jour ?
- 2) Approuvez-vous le relevé de décision de la réunion de Famille du 13 octobre 2025 ?



PÉRENNISATION DU VCCI DANS LE CAHIER DES CHARGES

⇒ Discussions / Vote

Dispositif de crise

"Le rendement annuel peut être majoré, à titre individuel :

- *d'un rendement complémentaire dit Volume Complémentaire Cognac Individuel désigné ci-dessous VCCI. Il est établi pour les récoltes 2025 à 2030 incluses ;*
- *et d'une réserve dite « réserve climatique ».*

Le VCCI est établi en cas d'arrachage de parcelles aptes à la production de l'AOC Cognac. (...) »

Mais Retour de la commission européenne

:

Pas de possibilité de modification temporaire
=> proposition de modification standard

⇒Nécessité de sécuriser le mécanisme et les viticulteurs qui se sont engagés ou souhaitent s'engager dans cette voie

Mais: la pérennisation pure et simple est-elle la seule option ?

Un mécanisme pérenne

Le rendement annuel peut être majoré, à titre individuel :

- d'un rendement complémentaire dit Volume Complémentaire Cognac Individuel désigné ci-dessous VCCI. *Il est établi pour les récoltes 2025 à 2030 incluses ;*
- et d'une réserve dite « réserve climatique ».

Un mécanisme pérenne mais réservé aux arrachages réalisés entre 2025 et 2030

« Le rendement annuel peut être majoré, à titre individuel :

- d'un rendement complémentaire dit Volume Complémentaire Cognac Individuel désigné ci-dessous VCCI. *Il est établi pour les récoltes 2025 à 2030 incluses ;*
- et d'une réserve dite « réserve climatique ».

Le VCCI est établi en cas d'arrachage de parcelles aptes à la production de l'AOC Cognac réalisés entre 2025 et 2030 jusqu'à replantation ou expiration des autorisations de replantation. »

Accord interprofessionnel : cahier des charges et accord interprofessionnel

"Le rendement annuel peut être majoré, à titre individuel :

- d'un rendement complémentaire dit Volume Complémentaire Cognac Individuel désigné ci-dessous VCCI. *Il est établi pour les récoltes 2025 à 2030 incluses ;*
- et d'une réserve dite « réserve climatique ».

Le VCCI est établi en cas d'arrachage de parcelles aptes à la production de l'AOC Cognac réalisés entre 2025 et 2030 jusqu'à replantation ou expiration des autorisations de replantation. Ces parcelles figurent dans le CVI de l'exploitation viticole au 1er août de la campagne concernée, au titre des surfaces :(...)

Décisions et prochaines étapes

- 15 octobre 2025 - Décision du Comité Permanent
Un délai de réflexion a été accordé aux familles professionnelles pour examiner les implications de la proposition.
- 21 octobre 2025 - Réunion interinstitutionnelle
INAO, ministère de l'Agriculture, Présidents et Vice-Président(e)s du BNIC et de l'ODG, et chef de famille viticulture.
Objectif : éclaircir les enjeux techniques, juridiques et opérationnels de sécurisation du mécanisme.
- 6 novembre 2025 - Votes décisionnels
 - Vote de famille en Comité Permanent
 - Vote de l'ODG
 - CRINAO.
- 27 novembre 2025 - Comité National de l'INAO

Décision à prendre : Pérennisation du mécanisme – OUI/NON?

Option Alternative : Demande au BNIC et aux administrations d'identifier un autre moyen de sécuriser le mécanisme sans recourir à la pérennisation.

Risque identifié : forte opposition et de contestation de la part de la viticulture qui voit dans la pérennisation la seule option de sécurisation.

ADAPTATION & PREMIÈRES DISCUSSIONS SUR LE RENDEMENT

**Enjeu : définir les modalités de détermination du rendement
2026 dans le délai imparti (janvier 2026)**

⇒ Position

Rendement : Proposition méthodologique

01

Échéance décisionnelle fixée en Comité Permanent

Validation du rendement 2026 au plus tard en janvier 2026,

02

Première approche évaluée

Proposition initiale de travailler sur la base des perspectives d'achats des maisons.

Risque juridique identifié au regard du droit de la concurrence
=> Approche non validée.

03

Méthodologie Proposée

Le groupe de travail production s'appuiera sur les données IWSR pour élaborer deux scenarios.

04

Validation

Présentation des scenarios en Comité Permanent de décembre

Décision définitive en Comité Permanent de janvier 2026

- ❏ Prochaine étape : Position à porter en Comité Permanent de réunir le groupe de travail production et le mandater pour travailler sur 2 scenarios basés sur les données IWSR d'ici la réunion de décembre.

ETATS-UNIS : PLAN D'ACTION SPIRITUEUX ET RÔLE DU BNIC

Enjeux : définir les modalités de travail entre le BNIC et la FEVS les plus appropriées pour défendre les intérêts du cognac sur le marché des Etats Unis

⇒ Discussions

Stratégie face aux droits de douane américains

Contexte

Imposition de droits de douane de 15% depuis le 1er août 2025

Position stratégique FEVS

Défendre le 0-0 pour vins (précédemment taxés) et spiritueux (précédemment non taxés)

Dispositif actuel

Cellule FEVS opérationnelle depuis 18 mois (reunions selon actualités et mails)

Enjeux

Efficacité de la gouvernance pour défendre les intérêts Cognac

Composition de la cellule

- Administratifs et Président FEVS
 - Administratifs et Président Champagne
 - Administratifs BNIC
 - Administratifs et Président SMC
 - Affaires Publiques des Maisons
- ☐ Ajouter le Président BNIC

Questions

1. Faut-il une feuille de route spécifique pour les spiritueux ?
2. Si oui, comment concilier feuille de route spécifique et rôle FEVS ?
3. Quel rôle pour le BNIC dans le pilotage ? Quelle articulation entre les services et représentants professionnels ? Quels attendus ?

- Renforcer la **transparence** des actions et démarches collectives portées au niveau national **vis-à-vis de la viticulture**
 - Toutes les régions viticoles souffrent => **pertinence de l'action collective.**
 - Une **multiplication de démarches** individuelles et non coordonnées : **peu audibles** par les pouvoirs publics
 - **Eviter le procès d'attention** à l'encontre de la FEVS et de l'action des Maisons
- ➔ Les démarches doivent continuer au niveau Européen, et en France le CNIV pourrait être en front line sur le sujet



EDULCORATION (MCR)

VALIDATION DU PRINCIPE DE MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES POUR INTÉGRER LES MOÛTS
CONCENTRÉS RECTIFIÉS

⇒ VOTE DE FAMILLE

Rappel :

- CTDD de juin 2025 :
 - ✓ approbation des résultats scientifique
 - ✓ famille du négoce a préconisé à la majorité l'intégration des MCR dans le CDC - La famille de la viticulture ne s'était pas prononcée.
- Réunion de famille de juin 2025 : demande d'inscription en QD du Comité Permanent mais faute de position de la viticulture le sujet n'a pas été mis à l'ordre du jour du CP.
- GT Cahier des Charges octobre 2025 : accord de principe de la viticulture

⇒ **Vote (de famille) : Validez-vous l'intégration des MCR dans le cahier des charges ? OUI/NON/abstention**

- Prochaine étape : proposition rédactionnelle en GT cahier des charges



CEC

- 1) QUESTIONS DU REPORT DE L'ÉCHÉANCE 2028 POUR LES JEUNES AGRICULTEURS ET LE CAS ÉCHÉANT MODALITÉS
- 2) AUTRES CERTIFICATIONS DE NIVEAU 2 : PRINCIPE D'UNE LISTE POSITIVE

⇒ Discussions et Positions



Demande des JA

Report des obligations de certification environnementale

- pour les jeunes agriculteurs installés depuis moins de cinq ans, c'est-à-dire après 2020.
- jusqu'en 2035

Questions clés



Quelle position du négociant ?



Quel délai de report ?

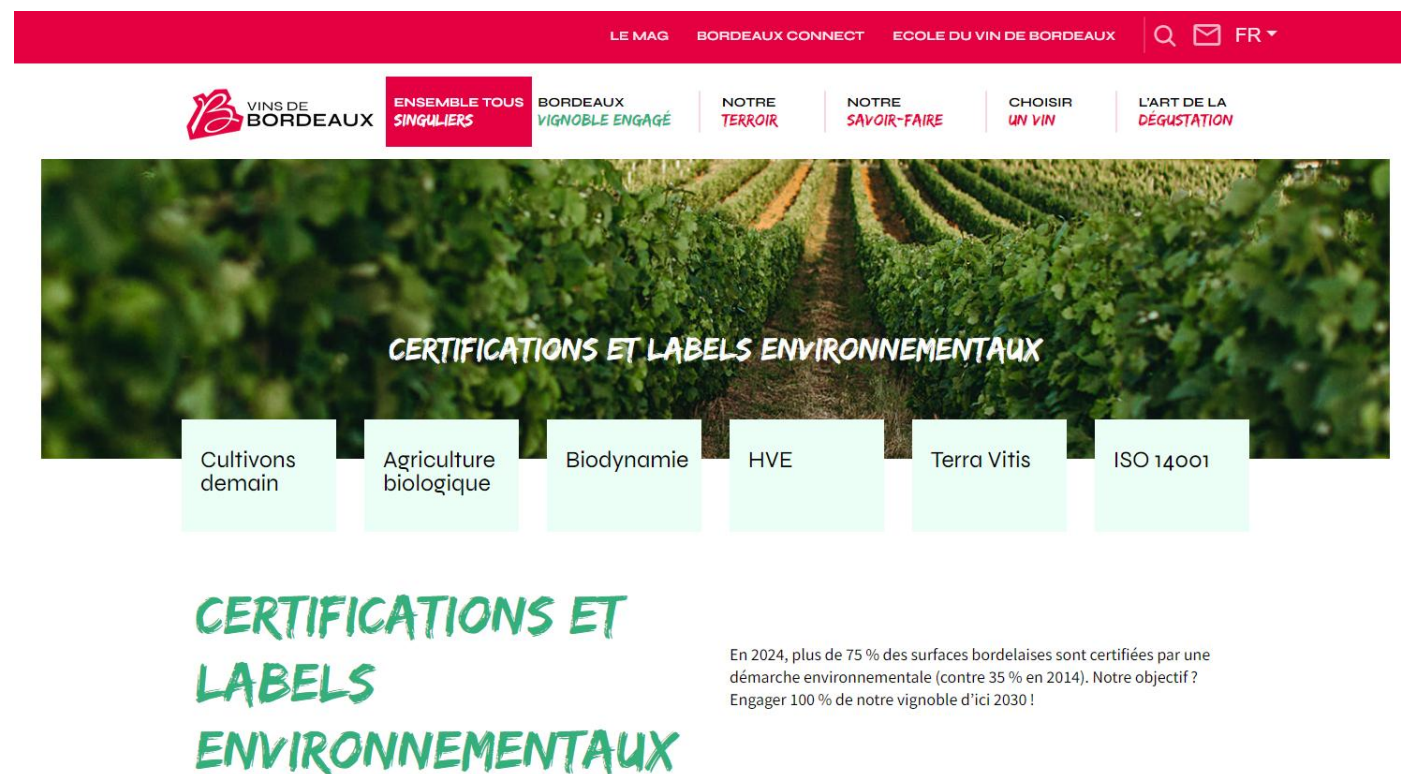


Faut-il un engagement en contrepartie ?

Position du Comité Permanent : objectif 100% toutes certifications de Niveau 2 confondues

Demandes des experts du GT CEC (négoce)

- ⇒ **Analyse technique** des différentes certifications de niveau 2 avec mesure d'écart / CEC
- ⇒ Valider une **liste positive** de certifications recommandées et comptabilisées (modèle bordelais)



CHIFFRES CLÉS - CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES

Actualisés au 01/09/2025

Total des surfaces portant une certification environnementale de niveau 2 ou 3 : 48 048 hectares
Soit environ 48 % des surfaces (pour 1419 exploitations)

	CEC	HVE	HVE&CEC	AB	Autres
Surfaces (ha)	21 929	15 933	7 177	1 487	1 522
% du vignoble	22 %	16 %	7 %	1.5 %	1.5 %
Nbre d'exploitations	609	501	164	96	49
Source(s) des données	BNIC	DA 2025 / Base ministère	BNIC	DA 2025 / Agence BIO	DA 2025

Règle d'affectation : AB > CEC > CEC/HVE > HVE > Autres, car présence de doubles certifications

ANALYSE DES CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES

6 indicateurs ciblés

P
H
Y
T
O

F
E
R
T
I

Indicateurs	CEC	HVE	AB	SRDE	TERRA VITIS	AREA	BEE FRIENDLY
IFT H	≤ 1	≤ 0.74	$= 0$	Calcul des IFT	Calcul des IFT	Calcul des IFT	Aucune exigence
IFT HH	≤ 13.45	≤ 17.77	Aucune exigence	≤ 13.45	Calcul des IFT	Calcul des IFT	Aucune exigence
Appareil de traitement	Panneaux ; < dérive	Panneaux ; < dérive	Aucune exigence	Panneaux ; < dérive	Aucune exigence panneaux Contrôle annuel et équipements annexes	Aucune exigence panneaux. Equipements annexes (cuve, antigouttes..)	Aucune exigence
Couverture sols (IR)	01/11 au 28/02	% enherbés toute l'année	Aucune exigence	Vendanges à fin février	Enherbement obligatoire	Enherbement valorisé	Gestion raisonnée
N total	≤ 60 U d'N/ha/an	Balance N (apports – sorties)	≤ 170 U d'N/ha/an	≤ 60 U d'N/ha/an	≤ 50 U d'N/ha/an	Aucune exigence	Aucune exigence
% N org	≥ 50 %	≥ 25 %	$= 100$ %	≥ 50 %	N min ≤ 30 U d'N/ha/an	Aucune exigence	Aucune exigence



PROPOSITION DU BNIC

Analyse technique : **4 des 7 certifications environnementales** étudiées répondent aux exigences



CEC - Certification Environnementale Certifiée



HVE- Haute Valeur Environnementale



AB - Agriculture Biologique



SRDE - Sillon Responsable Démarche Environnementale

Ambition inchangée : **100% de certifications d'ici 2028**

MAIS comptabilisation et communication adaptée

01

Communication filière

Seules les 4 certifications prioritaires (CEC, HVE, AB, SRDE) sont mises en avant dans les communications officielles de la filière

02

Liberté des acteurs

Les acteurs individuels restent libres de relayer ou développer leurs propres exigences spécifiques

03

Comptabilisation BNIC

Le BNIC comptabilise toutes les certifications reconnues tout en identifiant et promouvant spécifiquement les chiffres des 4 certifications prioritaires



Périmètre des certifications reconnues

Objectif 100% certifiés avec les seules quatre certifications comptabilisées : CEC, HV), AB et SRDE.



Non comptabilisation

Certifications AREA et autres labels non intégrés dans le décompte. => cohérence et la rigueur du dispositif de certification.

Recommandation pour la communication filière

Les experts suggèrent une formulation : « 100% certifiés, avec toutes les certifications reconnues, à condition qu'elles aient un impact tangible sur les priorités environnementales de la filière ».

Position du secteur Viticulture

Pour le moment la viticulture reste sur l'orientation initiale (ouverture à toute certification)

Mais discussions et position à préciser.



Point de vigilance

Rédaction peu claire : qu'est ce qu'un "impact tangible" => trouver une rédaction évitant ambiguïté ou divergence d'interprétation dans la mise en œuvre du dispositif de certification.



TVA POINT À DATE

⇒ **Information**

- Rdv le 16/10 avec la DDFIP 16 (absence 17 et Dircofi)
- Présentation de la filière et des échanges entre opérateurs : bénéfique car absence de connaissance de l'administration
- L'administration ne sait pas à date les éléments nécessaires à la réalisation de leurs contrôles
- Le BNIC vérifie les données transmissibles et le rythme
- Le dispositif de contingent de la DDFIP 16 : pas de cohérence avec nos pratiques et trop restrictif
- A l'issue des discussions : Ecrit de l'administration pour sécuriser la situation des opérateurs et de l'Administration

Expéditions de Cognac sur les marchés étrangers :

Taux de remplissage des prix = 97.58 %

Achats de Cognac par le Négoce aux producteurs :

Taux de remplissage des prix = 62.12 %

252 262 hl AP sont sans prix renseigné sur les 660 092 hl AP (=> opérations de place dans des chais collectifs => problème évoqué de confidentialité)

Achats de Vins par les bouilleurs de profession aux bouilleurs de crus :

Taux de remplissage des prix = 64.32 %

35 137 hl AP sont sans prix renseigné sur les 98 477 hl AP

Achats de cognac entre négociants :

Taux de remplissage des prix = 47.42 %

182 959 hl AP sans prix renseigné sur les 347 995 hl AP



90 ANS DE L'APPELLATION – 80 ANS BNIC - PROPOSITIONS

⇒ **Position**

Propositions d'actions anniversaire 80 ans BNIC et 90 ans AOC

01

Création d'une identité célébrant le double anniversaire

Un logo identique pour les 2 évènements

Logo, dévoilé lors de la cérémonie des vœux avec communiqué de presse

Déclinaisons signatures mail, courriers institutionnels, extranet....

02

Mise à jour de l'exposition des 70 ans du BNIC

- Création d'un panneau supplémentaire pour illustrer les 10 dernières années
- Exposition itinérante pouvant être mise à disposition
- Possibilité de digitalisation de l'exposition

03

Evènement lors de Wine Paris 2026

- En collaboration avec 5 autres AOC qui ont également 90 ans : Cassis, Chateauneuf, Arbois, Monbazillac et Tavel
- En cours d'élaboration

04

Temps forts anniversaire le 2 juillet 2026

17h : Conférence

4 intervenants :

- un historien : nouveau directeur du GREH
- un auteur : Luc Lurton
- Un expert marchés
- Un économiste

Table ronde avec les 4 derniers présidents du BNIC (animateurs Gérard Seguin et Nina Couturier)

19h : soirée d'anniversaire au Village Cognac, format pique-nique

05

Numéro spécial Terres de Cognac / Paysan Vigneron

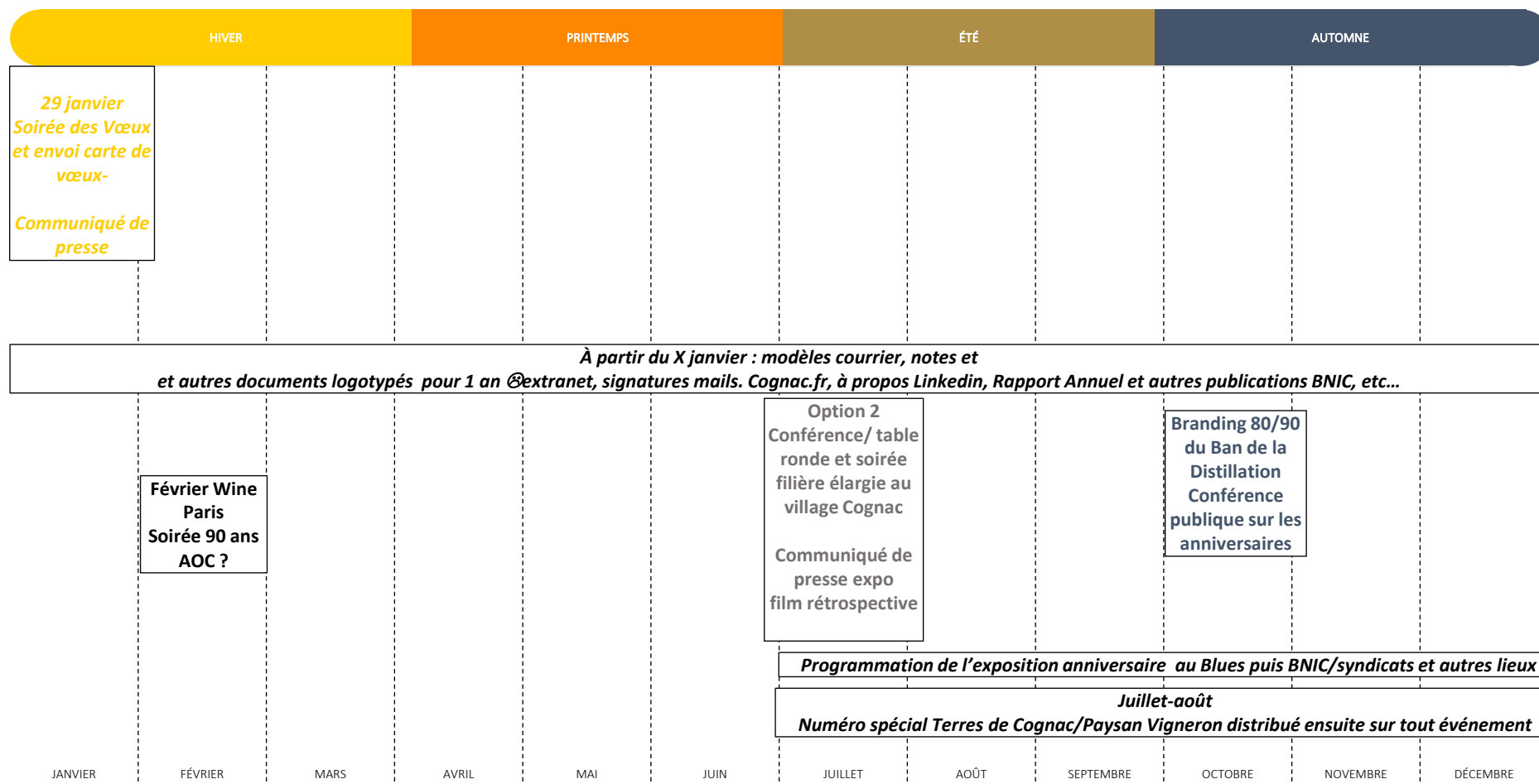
Histoires de l'AOC et BNIC

Itw des 4 derniers présidents

Résilience et capacités d'adaptation de la filière

80 ANS BNIC – 90 ANS AOC COGNAC

2026



2026

	SMC & FAMILLE DU NEGOCE		BNIC		
JANVIER	Lundi 19	CA SMC / réunion de famille	Mercredi 21 janvier	CP	
FEVRIER	Lundi 23	CA SMC / réunion de famille	Mercredi 25	CP	9-11 : Wine paris 7-22 : vacances scolaires 21-1 ^{er} :SIA
MARS	Semaine du 9	Coordination Négoces	Mardi 17 & mercredi 18	Commissions	
	Lundi 23	CA SMC / réunion de famille	Mercredi 25	CP	
AVRIL	Mercredi 1 ^{er}	AG SMC			
	Lundi 20	CA SMC / réunion de famille	Mardi 21	CP	4-20 vacances scolaires
			Mercredi 29	Séminaire CP	



	SMC & FAMILLE DU NEGOCE		BNIC		
MAI	Lundi 11	CA SMC / réunion de famille	Mercredi 13	CP	
			Jeudi 28	AP/AG/Section ODG	
JUIN	Semaine du 26	Coordination Négoces	Mardi 2 et mercredi 3	Commissions	
	Lundi 15	CA SMC / réunion de famille	Mardi 16	CP	
	Mercredi 24	Soirée CEO	Jeudi 25	CP CEO	
JUILLET	Lundi 6	CA SMC / réunion de famille	Jeudi 9	CP	

- **Candidature : Emmanuel Dokhelar**



Merci de votre participation